

29 janvier 19 20

Service des Affaires  
Russes.N O T E  
POUR LE MINISTRE.

Les récentes décisions du Conseil Suprême, tendant à reconnaître de facto les Républiques de l'Azerbeïdjan, de la Géorgie et de l'Arménie russe, posent le problème de la représentation française au Caucase. Jusqu'à présent, il n'existe dans ce pays qu'une Mission Militaire Française très réduite, un Commandant et un Lieutenant, sans grands moyens d'action et hors d'état de se déplacer.

Cependant, des problèmes de premier ordre, dont le développement doit être surveillé de près, se posent pour nos intérêts. L'Angleterre, qui a, pendant un an, occupé le Caucase, y a posé les bases de sa politique future. Elle s'intéresse surtout aux pétroles et pour cette raison s'est gardée d'évacuer en totalité la région: elle a établi à Batoum un régime moitié militaire, moitié civil, se rapprochant de l'administration directe, et qui lui permet de retenir la maîtrise du pétrole par le fait que les ca-

Note pour le ministre des Affaires étrangères [Alexandre Millerand] du service des Affaires russes  
au sujet de la représentation française au Caucase, Paris, 29 janvier 1920

nalisations et les réservoirs sont entre ses mains dans le port de Batoum. D'autre part, le Caucase détient pratiquement le monopole de la production du manganèse, qui manque actuellement à l'industrie française. Enfin, un certain nombre de missions économiques françaises se sont rendues au Caucase, où elles espèrent développer certains intérêts communs, notamment en matière séricicole.

Nous ne pouvons donc rester plus longtemps absents. Dans ces conditions, le plus pratique serait d'envoyer un agent en mission sur place, qui n'aurait pas la qualification d'agent diplomatique et qui ne serait pas tenu à une résidence fixe, mais qui chercherait d'abord à renseigner et orienter le Département sur les tendances réciproques des diverses républiques au point de vue politique, sur les possibilités économiques de la France en même temps que sur l'assistance matérielle qui pourrait leur être prêtée dans la lutte contre le Bolchevisme. A ces fins, il est proposé d'envoyer en missionné avec le titre de Commissaire, M. de MARTEL, ancien Haut-Commissaire par intérim en Sibérie, dont la mission est terminée et qui connaît bien les problèmes russes. M. de MARTEL serait accompagné du Commandant PESCHKOFF, officier d'active de l'armée française, russe d'origine, ayant perdu un bras à la guerre, et dont l'activité a déjà été utilisée par le Département avec le plus grand succès.

Si cette proposition est adoptée, cette Mission serait invitée à partir d'urgence pour le Caucase. Il y a lieu de la doter de moyens d'action permettant d'obtenir des résultats; si les sommes mises à la disposition des agents envoyés sont trop réduites, ils ne pourront ni se

déplacer, ni faire les dépenses nécessaires pour nous renseigner. On pourrait proposer un traitement de 6.000 francs par mois pour M. de MARTEL, qui recevrait, en outre, une indemnité à titre de frais de service et de propagande de 5.000 francs par mois. Le Commandant PESCHKOFF, payé par la Guerre en tant qu'officier, recevrait du Département une indemnité de 1.500 francs par mois. Chacune de ces deux personnes recevrait au départ une somme de 5.000 francs, à titre de premier équipement et de frais de voyage forfaitaires./.

approuvé  
A. Millerand

Vu: Palioloz

Soumis pour approbation définitive  
à M. le Président du Conseil  
& finies - signé: Palioloz

Don copie authentique conforme  
le chef du service des  
affaires russes

*[Signature]*